

Date de mise en ligne : 01/07/2025

 23460	<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire</b>  <b>26 juin 2025</b>
<b>DL2025_2606_9A</b>	<b>Tarifs des Activités Périscolaires (jours d'école) - Modification - Décision</b>
<p>Le 26 juin 2025 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de M. Didier MAU.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Huguette PANOZZO</p>	<p><b>Présents :</b></p> <p><b>ARCINS :</b> Claude GANELON - <b>ARSAC :</b> Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Laurent CADUSSEAU, Huguette PANOZZO - <b>CUSSAC FORT MEDOC :</b> Dominique FEDIEU - <b>LABARDE :</b> Matthieu FONMARTY - <b>LAMARQUE :</b> Dominique SAINT-MARTIN - <b>LE PIAN MEDOC :</b> Didier MAU, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Alexis TOUSSAINT - <b>LUDON MEDOC :</b> Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL - <b>MACAU :</b> Chrystal COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE - <b>MARGAUX-CANTENAC :</b> Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE - <b>SOUSSANS :</b> Karine PALIN</p>
<p><b>Conseillers en exercice :</b> 32  <b>Présents :</b> 21  <b>Votants :</b> 28</p> <p><b>Rapporteur :</b> Frédéric AURIER</p>	<p><b>Absents excusés :</b></p> <p>Marie-Christine SEGUIN pouvoir à Dominique FEDIEU, Franck SIMONNET, Christian VELLA pouvoir à Didier MAU, Annie BEZAC pouvoir à Christine CORNET, Laurence GANELON pouvoir à Christian DECAUDIN, Denis CABEZAS pouvoir à Martine VALLIER, Anne SAVIN de LARCLAUZE pouvoir à Sylvain LALANNE, Guillaume LAFON, Jessica DUNIAUD, Allan SICHEL, Jean-Claude GOFFRE pouvoir à Karine PALIN</p>

Par délibération n° DL2024\_2706\_13 du 27 juin 2024, le Conseil Communautaire votait la modification des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires et par délibération n° DL2022\_0112\_12 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 la mise en place de nouvelles pénalités.

Vu l'avis de la Commission mixte Petite-Enfance/Jeunesse du 6 juin 2025 et afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour ce qui concerne l'accueil les jours d'école :

PERISCOLAIRE		
Lun-Mar-Jeu-Ven (matins et soirs)		
Tarif à la ½ heure*		
QF1	0-300	0,22 €
QF2	301-500	0,30 €
QF3	501-750	0,37 €
QF4	751-1000	0,44 €
QF5	1001-1250	0,52 €
QF6	1251-1500	0,62 €
QF7	1501-1750	0,83 €
QF8	1751-2000	1,03 €
QF9	Plus de 2000	1,24 €

\* Pour les goûters des lundis, mardis, jeudis et vendredis des semaines scolaires, une participation forfaitaire unique de **0,40 €** sera facturée aux familles en plus de la première ½ heure. Aucune remise ne sera appliquée en cas de non consommation du goûter à l'exception des enfants faisant l'objet d'un PAI Alimentaire et pour lesquels les familles fournissent les goûters.

Pour rappel :

- Une pénalité de retard de 10 € sera appliquée à la famille en cas de présence de l'enfant après l'heure de fermeture de l'établissement. La pénalité sera appliquée par enfant à partir du 3<sup>ème</sup> retard identifié dans l'année scolaire, sauf cas de force majeure.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention :

► **Décide la modification des tarifs des activités périscolaires les jours d'école tels qu'indiqués ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

Le secrétaire de séance,

Le Président,  
Didier MAU

Certifié conforme à l'original

Le Président,

  
 Didier MAU

